



**PROCES-VERBAL
RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 05 mars 2026, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de MARS, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, CARRÉ, DAUZON, BUSTON, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU.
et MMES GARCIA, HUET, PLOQUIN, BUSTON.

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 05/03/2026. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/01/2026 a été transmis par écrit aux élus le 05/03/2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/03/2026.

Excusé : /

Représentés : Jeanine HUET donne procuration à Brigitte GARCIA. Thierry MINIER donne procuration à Eric DAUZON. Frédéric MOREAU donne procuration à Bertrand LOBRY.

Absent : /

ORDRE DU JOUR

1) **Désignation du secrétaire de séance**

2) **DCM n°2026-08- Approbation du compte-rendu du 26 janvier 2026**

3) **Délibérations**

- Finances locales :

DCM n°2026-09 – Mise à jour du plan de gestion et incorporation des nouvelles parcelles boisées

DCM n°2026-10 - Mise à jour des tarifs municipaux – Location de la salle des fêtes

DCM n°2026-11 - Subvention exceptionnelle Syndicat des Vins

DCM n°2026-12 - Vote des subventions aux associations 2026

DCM n°2026-13 - Approbation du Compte Financier Unique 2025

DCM n°2026-14 - Affectation du résultat d'exploitation du Compte Financier Unique 2025

DCM n°2026-15 - Budget primitif 2026

4) **Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature**

5) **Questions diverses à ajouter, tour de table et dates à retenir**

Dimanche 15/03/2026 : Elections Municipales (tenue du bureau de vote)

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Eric DAUZON conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2026-08- Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2026

Suite à l'ouverture de séance à 18h30, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 26/01/2026 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Résultat du vote :

Pour : 10+3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) Délibérations

FINANCES LOCALES

Délibération n° 2026-09

Objet : Mise à jour du plan de gestion et incorporation des nouvelles parcelles boisées

Monsieur le Maire propose d'intégrer l'ensemble des parcelles boisées acquises durant le mandat au plan de gestion de l'Office National des Forêts.

Considérant que le dernier plan de gestion a été enregistré en 2017,

Pour faire bénéficier des nouvelles parcelles au régime forestier, il convient de prendre la présente délibération en mentionnant les parcelles ci-après, à intégrer :

2025	C1462	Le Peu de la Gardière	00ha 63a 19ca
	A0432	Les Grands Champs	01ha 58a 55ca
2023	A0841	La Croix de Saint Martin	00ha 31a 04ca
	A0889	Les Clos Morisseau	00ha 63a 22ca
	A1143	Le Vau Lambert	00ha 47a 94ca
	A1144	Le Vau Lambert	00ha 02a 36ca
	A550	Buton	00ha 13a 21ca
	A830	La Croix de Saint Martin	00h 16a 04ca
	A915	Les Clos Morisseau	00ha 29a 94ca
	C338	Le Mortier aux Chuches	00ha 16a 59ca
	C423	Le Haut Pigeonnier	01ha 71a 37ca
	C475	Les Grands Clos	00ha 19a 64ca
	C487	Les Grands Clos	00ha 29a 68ca
	C525	Les Grands Clos	00ha 19a 17ca
	C1255	Le Peu du Vau Bahus	00 ha 13a 26ca
	A890	Les Clos Morisseau	00ha 20a 38ca
	C0250	Le Vau Renou	00ha 44a 07ca
	C0510	Les Grands Clos	00ha 35a 52ca
	A0149	Les Perres	00ha 54a 34ca
2022	A1332	Buton	00ha 31a 34ca
2021	A559	Buton	01ha 60a 72ca
2020	Z0105	L'Ouche au Fief	00ha 30a 49ca
	Z0106	L'Ouche au Fief	00ha 26a 15ca

Résultat du vote :

Pour : 10+3 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

-APPROUVE la liste des parcelles ci-dessus, à intégrer au futur plan de gestion de l'Office National des Forêts.

Délibération n° 2026-10

Objet : Mise à jour des tarifs municipaux – Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs de location de la salle des fêtes compte tenu de la reconstruction de cette dernière.

Vu la délibération n° 2023-50 du 17 juillet 2023 fixant les tarifs municipaux.

Vu la reconstruction de la salle des fêtes suite à la tornade du 19 juin 2021,

Considérant qu'il y a lieu de remettre à jour les tarifs de location de la salle des fêtes à compter de sa mise à disposition en 2026,

Résultat du vote :

Pour : 10+3 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **APPROUVE** les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

	SALLE 1 (séminaires & réunions - du lundi au vendredi)	SALLE 2 (vin d'honneur, mariage, anniversaire, baptême, fête de famille - du lundi au dimanche)	SALLE 3 (Salles 1+2) (vin d'honneur, mariage, anniversaire, baptême, fête de famille - du lundi au dimanche)
	capacité d'accueil : 107 personnes - 100 chaises	capacité d'accueil : 215 personnes - 200 chaises	capacité d'accueil : 322 personnes - 300 chaises
TARIFS NICOLAISIENS			
EN SEMAINE (par jour)			
Particuliers & entreprises	100.00 €	150.00 €	200.00 €
EN WEEK-END & JOURS FÉRIÉS (par jour)			
Particuliers & entreprises		250.00 €	350.00 €
Par jour supplémentaire		100.00 €	100.00 €
TARIFS HORS COMMUNES			
EN SEMAINE (par jour)			
Particuliers & entreprises	150.00 €	200.00 €	250.00 €
EN WEEK-END & JOURS FÉRIÉS (par jour)			
Particuliers & entreprises		300.00 €	400.00 €
Par jour supplémentaire		100.00 €	100.00 €
Associations communales	<i>gratuit une fois par an à l'occasion de l'assemblée générale de l'association ET une fois pour une manifestation autre, pour tarifs ci-dessus</i>		
CAUTION MENAGE	500.00 €	500.00 €	500.00 €
CAUTION MATERIEL & SALLE	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €

L'association l'Étoile Saint Nicolaisienne bénéficiera de tarifs dégressifs fixés chaque début d'année en fonction des jours de réservation nécessaires pour leurs représentations annuelles.

Délibération n° 2026-11

Objet : Demande de subvention exceptionnelle Syndicat des Vins

Délibération reportée ultérieurement

Le Maire expose la chose suivante :

Le 27 janvier 2026, nous avons réceptionné un dossier de demande de subvention exceptionnelle du Syndicat des Vins de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Pour rappel, le Syndicat des vins a organisé la Saint-Vincent sur la commune le 17 janvier dernier. A ce titre, il demande une participation financière de la commune à hauteur de 10 000€ cette année.

Considérant qu'une première aide exceptionnelle de 10 000 € leur a été attribué le 01/10/2025 afin d'organiser la Saint-Vincent 2026 sur la commune,

Résultat du vote :

Pour :-

Contre :-

Abstention :-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité/à la majorité des suffrages,

— ~~DECIDE~~ de verser une aide financière à hauteur de 10 000 € pour le Syndicat des Vins, correspondant à l'organisation de la Saint-Vincent 2026 sur la commune.

— ~~DIT~~ que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026, compte 65748.

Délibération n° 2026-12

Objet : Vote des subventions aux associations 2026

Les associations communales ont présenté une demande de subvention, accompagnée d'un bilan, d'un budget prévisionnel et du dernier relevé bancaire ou devront fournir les pièces obligatoires à l'instruction du dossier pour prétendre au versement de la subvention qui sera accordée.

Ces demandes de subventions des associations pour l'exercice 2026 ont été étudiées.

En application de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 juin 2001 imposant notamment la conclusion d'une convention pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € versée à une association, il y a lieu de signer une convention avec ladite association le cas échéant. Ainsi, chaque convention permet de consigner les différentes informations liées au versement de ladite subvention le cas échéant.

M. le Maire propose de passer au vote les subventions 2026.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toute convention nécessaire et relative au versement des subventions le cas échéant.

Résultat du vote :

Pour : 6+3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS	BP 2026
Association Equip'âge en voy'âge	85.00 €
APE école publique SNDB	800.00 €
ARCA amis et riverains du Changeon	150.00€
Carpiste 37	500.00 €
Comice Agricole	111.80 €
Com'une Image	1 800,00€
Comité de jumelage	750.00€
Football	2 000.00 €
Football (école de de foot)	500.00 €
Football (convention ménage)	1 000.00 €
Pétanque	500.00€
SNB Loisirs & Découvertes (octobre rose)	250.00 €
Tennis	750.00 €
TOTAL	9 196.80 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention financière nécessaire et relative au versement des subventions s'il y a lieu.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026, compte 65748.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier ces décisions aux associations.

Délibération n° 2026-13

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Brigitte GARCIA, 1^{ère} Adjointe au Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la décision n°2024-23 du 30 octobre 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

Résultat du vote :

Pour : 9+3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2026-14

Objet : Affectation du résultat d'exploitation du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU 2025 statuant sur l'Affectation du Résultat de Fonctionnement du Budget de la commune :

- au titre des exercices antérieurs :	0 €
- au titre de l'exercice arrêté 2025 :	867 705.38 €
- soit un résultat à affecter :	867 705.38 €

(001) - Déficit de financement de la section d'investissement hors reste à réaliser	- 950 053.32 €
Solde des restes à réaliser	- 405 087.30 €
Besoin de financement	1 355 140.62 €
Donc, affectation au :	
(R1068) – Excédent de fonctionnement capitalisé	867 705.38 €
(R002) – Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €

Résultat du vote :

Pour : 10+3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** cette affectation tels que résumée ci-dessus.

Délibération n° 2026-15

Objet : Budget primitif 2026

Conformément aux articles L.1612-1 . L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire. Cette année, compte tenu des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le budget doit être voté avant le 30 avril 2026.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 27/02/2026 ;

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026.

Résultat du vote :

Pour : 10+3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Budget Primitif de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil pour l'exercice 2026 tel que présenté et arrêté comme suit en Dépenses et Recettes :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 445 775.44 €	1 445 775.44 €
Section d'Investissement	1 670 261.94 €	2 500 349.24 €
Restes à réaliser	830 087.30 €	-
TOTAL	3 946 124.68 €	3 946 124.68 €

4) Décisions du Maire et des adjoints

2026-1	27/01/26	SB	Commande Publique	Panneau Pocket ++	Panneau Pocket	46 00 €
2026-2	27/01/26	SB	Commande Publique - SDF	Alimentation électrique cantine / indépendante	BTB BOUCHER TRAVAUX DU BATIMENT	7 787.52 €
2026-3	27/01/26	SB	Commande Publique - SDF	Alimentation électrique garderie / indépendante	BTB BOUCHER TRAVAUX DU BATIMENT	624 00 €
2026-4	30/01/26	SB	Commande Publique	Dossiers papiers RH	SEDI	34.20 €
2026-5	30/01/26	SB	Commande Publique	Alarme PPMS école	BTB BOUCHER TRAVAUX DU BATIMENT	384 00 €
2026-6	03/02/26	SB	Commande Publique	Vérification des aires de jeux - Obligatoire	CBR Contrôle	360 00 €
2026-7	09/02/26	ED	Commande Publique	Réparation de la sauteuse au restaurant scolaire suite à problème de fuite de gaz - DE I 50892	Groupe Benard SAS	464 90 €
2026-8	12/02/26	JPC	Commande Publique - SDF	Portes scène + trappe de visite	ABIE	2 458.39 €
2026-9	13/02/26	SB	Commande Publique	Réparation de l'installation suite à la fuite d'eau dans le regard au stade	DEBERNARD IRRIGATION	525 28 €
2026-10	17/02/26	SB	Commande Publique	Extincteurs cantine	JPS SECURITE	229.56 €
2026-11	18/02/26	SB	Commande Publique	Fournitures administratives Mairie	ALTERBURO	108 64 €
2026-12	19/02/26	SB	Commande Publique	Evier Boucherie	PROINOX	850 00 €
2026-13	19/02/26	SB	Commande Publique	Maintenance paratonnerre église	GOUGEON	210 00 €
2026-14	19/02/26	SB	Commande Publique SDF	Mobilier SDF	SEDI	19 592 22 €
2026-15	46 072 00 €	SB	Commande Publique	Rampe PMR BOUCHERIE	Bourgueil Médical	450 00 €
2026-16	19/02/26	SB	Commande Publique SDF	Cuisine	PROINOX	3 839.20 €
2026-17	23/02/26	SB	Commande Publique	Feu d'artifice	SEDI	5 000 00 €
2026-18	03/03/26	SB	Urbanisme	50001 Renonciation DPU 45 av Saint-Vincent E 1555 Prix 135 000 €	office notarial BOURGUEIL	
2026-19	05/03/26	SB	Commande Publique	Devis 46062 transport pour journée athlétisme CP CE et CM	ARCHAMBAULT	405 00 €
2026-20	05/03/26	SB	Commande Publique	Devis spectacle Noël 13 déc 2027	Planète des Mômes Sylvain JANIAC	700 00 €

5) Dates à retenir

Dimanche 15 mars 2026 de 8h à 18h : Elections municipales (bureau de vote)

Vendredi 20 mars 2026 à 10h00 : Conseil Municipal d'installation

Vendredi 27 mars 2026 à 20h00 : AG Comité des fêtes – Salle des associations

Jeudi 09 avril 2026 à 19h00 (heure à confirmer) : Conseil Communautaire d'installation

6) Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour ?

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h49.

Le Maire,
Sébastien BERGER

Le secrétaire de séance
Eric DAUZON

